

Seraing, le 21 novembre 2023

Chers parents,

Nous vous informons de **l'organisation de la fin de l'année civile**. Votre enfant va recevoir ou a reçu son horaire d'examens. Nous vous en informons et apportons quelques précisions.

Calendrier :

- Degré différencié (1D, 2D)** : cours selon l'horaire habituel. Pas d'examens.
- 1es et 2es années communes** : examens du 12 au 15 décembre.
Les cours se terminent le lundi pour ces classes à 13h25 à l'ISMP à Jemeppe et 13h45 à l'ISM, rue Cockerill.
Les élèves auront des examens en début de matinée mais resteront à l'école pour une étude organisée en vue de préparer l'examen du lendemain (voir horaire).
- 3e, 4e, 5e, 6e et 7ème années** : du 11 au 19 décembre selon les classes (voir horaire).

Des activités seront organisées **le lundi 18 décembre pour les 1es et les 2es années (communes et différenciées)** : un courrier précisera les détails. Présence obligatoire.

L'horaire sera affiché aux valves électroniques des élèves (dossier partagé/valves élèves). Les consignes distribuées aux élèves seront disponibles également sur ces valves électroniques. Nous vous invitons à les lire avec votre enfant.

Les conseils de classe se dérouleront les **19, 20, 21 décembre** : **les élèves n'auront pas cours**.

Le 22 décembre matin, votre enfant est attendu(e) sur **l'implantation de la rue Cockerill**. Les bulletins seront remis par les titulaires et co-titulaires à **11h**. Les élèves quitteront dès qu'ils auront reçu le bulletin. Une réunion de parents est organisée **sur rendez-vous le 16 janvier 2023 sur l'implantation de la rue Cockerill**. Un document sera joint au bulletin.

Nous vous invitons à prendre connaissance **des consignes distribuées** aux élèves pour l'organisation des examens.

- Votre enfant se présentera avec son journal de classe, son cours et son matériel. Tout manquement le pénalisera d'une manière ou l'autre.
- L'utilisation du GSM à l'examen entraîne l'annulation de l'épreuve. A toutes fins utiles, le gsm éteint sera déposé sur le bureau du professeur ou dans la boîte prévue à cet effet en entrant dans le local.
- Il est interdit de quitter l'école avant les **60** premières minutes de l'examen. A la fin, le professeur indiquera l'heure de sortie dans le journal de classe de votre enfant et il/elle pourra quitter l'école. Si il/elle n'a pas de journal de classe, il/elle se rendra auprès de l'éducateur/éducatrice et patientera à l'étude jusqu'à la fin de l'examen tel que prévu.
- S'il arrive en retard, il doit rejoindre directement sa classe ; aucun temps supplémentaire ne sera accordé pour réaliser son examen.

- S'il doit présenter un examen oral, il doit respecter l'heure de son passage. Son professeur aura transmis l'horaire avant.
- EN CAS D'**ABSENCE** : il est **obligatoire** de prévenir le jour même l'éducateur (trice). Un **certificat médical** (seul justificatif accepté en période d'examen) devra être transmis à l'école dans les plus brefs délais (le jour de son retour et au plus tard le 18 décembre). Sans CM, son épreuve sera sanctionnée d'un zéro.

Cette période sera l'occasion pour votre enfant de se poser, de prendre un temps pour aborder les matières sous un angle nouveau. Nous vous invitons à tout mettre en œuvre pour qu'il puisse bénéficier des conditions les plus adéquates (sommeil, repas, rythme) pour donner le meilleur de lui-même.

Nous tenons aussi à attirer votre attention sur ce dernier point. Si vous rencontriez des difficultés particulières pour permettre à l'enfant des conditions correctes, n'hésitez pas à prendre contact avec l'éducateur/éducatrice. N'attendez pas la dernière minute pour que nous puissions, de notre côté, nous organiser.

Soyez assurés, chers parents, que nous mettons tout en œuvre pour permettre à votre enfant la meilleure réussite possible,

Anne-Catherine Marichal
Directrice

Michaël Jaspert
Directeur-adjoint